



RECOMMANDEE

AUX COMMUNES ASSOCIEES

Liège, le 22 février 2024

Mesdames, Messieurs,

CONCERNE : Assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2024 à 17 heures 30 au PALAIS DES CONGRES DE LIEGE - convocation

1.

Nous avons l'honneur de vous informer qu'une Assemblée générale extraordinaire de notre Intercommunale se tiendra au Palais des Congrès de Liège, le mercredi 27 mars 2024 à 17 heures 30 (salle Rogier).

Cette Assemblée générale extraordinaire porte essentiellement sur l'opération de scission partielle d'ENODIA SC au bénéfice de RESA HOLDING SC, tel qu'annoncé lors de la première évaluation du Plan stratégique 2023-2025 d'ENODIA.

Cette opération de scission partielle appelle la réalisation d'opérations préalables (mieux décrites dans la note de synthèse ci-jointe) qui sont les suivantes :

- (i) la distribution anticipée du dividende issu de l'exercice 2023, et
- (ii) la modification des statuts, en ce compris la modification de l'objet et la suppression des classes de parts.

2.

L'ordre du jour de cette Assemblée s'établit comme suit :

1. Décision sur la distribution anticipée du dividende issu de l'exercice 2023 de 28.791.601,32 € - ANNEXES A et B ;
2. Décision sur la modification de l'article 3.2 des statuts (objet) (*sous condition suspensive, notamment, de l'approbation des points 1, 3 et 5 de l'ordre du jour*) – ANNEXES C et D ;

Enodia S.C.

Rue Louvrex 95 T. +32 (0)4 220 15 21 Compte bancaire BELFIUS IBAN BE61 0910 2264 8317 – BIC GKCCBEBB
B- 4000 LIEGE F. +32 (0)4 220 12 00 N°D'ENTREPRISE 0204.245.277 – N° DE TVA BE0204 245 277 – RPM LIEGE

www.enodia.net



3. Décision sur la suppression des classes de parts (et l'échange de parts en résultant) et sur la modification des articles 11, 12, 39, 49 et 50 des statuts (*sous condition suspensive, notamment, de l'approbation des points 1, 2 et 5 de l'ordre du jour*) – ANNEXES E, F, G et D ;
 4. Décision sur le déplacement du siège et, en conséquence, sur la modification de l'article 4 des statuts ainsi que décision sur la modification des articles 13, 23, 24 et 36 des statuts – ANNEXE D ;
 5. Approbation de la scission partielle (*sous condition suspensive, notamment, de l'approbation des points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour*) – ANNEXES H, I et J ;
 6. Pouvoirs.
-